

Délibération portant approbation sur les
règlements et modalités de contrôle des
connaissances et des compétences 2026-2027 de
l'IUT (sous réserve de conformité sur les heures
HETD validées au CA).

Point n° 3 inscrit à l'ordre du jour

Commission de la formation et de la vie universitaire du 30 juin 2026

Délibération n° 2026_3006_39.5

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-6 et L. 712-6-1 ;
Vu les statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 02 mai 2025 ;
Vu la délibération n°2025-01 du Conseil d'administration en date du 04 mars 2025 portant élection de Madame Nathalie WALLIAN, Professeure des Universités à la présidence du Conseil académique plénier de l'Université de La Réunion ;
Vu la délibération n°2025-02 du Conseil d'administration en date du 4 mars 2025 portant élection de Monsieur le Docteur Laurent DIDIER, à la Vice-présidence du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire de l'Université de La Réunion ;
Vu les propositions l'Institut Universitaire de Technologie, transmises le 16/06/2026 ;

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire **approuve les règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 de l'IUT (sous réserve de conformité sur les heures HETD validées au CA).**

(Cf. les règlements et modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 de l'IUT (sous réserve de conformité sur les heures HETD validées au CA), annexés).

Résultats des votes électroniques :

Nombres de membres présents ou représentés au moment du vote : 24
Nombre de voix pour : 24
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstention : 0

Fait à Saint-Denis le **09 JUL. 2026**

Par délégation le Vice-Président du Conseil
d'Administration en charge
de la Formation et de la Vie Universitaire



Dr. Laurent DIDIER

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités le : 15 juillet 2026

Publié au recueil des actes administratifs de l'université de La Réunion, le : 15 juillet 2026